



Communiqué de presse

Conclusions du colloque organisé par le SIFUREP sur les cimetières et leur évolution dans la cité

Cimetières : des lieux d'accueil pour les vivants, des lieux de sociabilité ouverts sur la ville

Mardi 19 octobre, s'est tenu le colloque annuel organisé par le plus important syndicat intercommunal en France dans le domaine funéraire : le SIFUREP.

150 personnes ont échangé sur la place du cimetière dans la cité et tout particulièrement dans l'agglomération parisienne où cimetières communaux, cimetières intercommunaux, cimetières Parisiens extra-muros se côtoient et occupent **un espace de 759 hectares durablement inscrits dans le territoire.**

L'objectif : permettre aux communes, aux professionnels du funéraire, aux associations spécialisées de confronter leurs préoccupations, mutualiser leurs expériences et disposer d'indicateurs pérennes sur des équipements publics indispensables que sont les cimetières.

La première partie a permis de prendre connaissance de l'étude réalisée conjointement par le SIFUREP et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Cette étude a porté sur 107 cimetières. C'est certainement la première fois qu'une enquête de cette importance est réalisée.

Quelques constats : (tous les détails dans la synthèse ci-jointe)

Construits à l'origine à l'extérieur des villes, ils se trouvent aujourd'hui au cœur de territoires urbanisés et occupent des espaces importants. Ils renferment des qualités paysagères, architecturales et urbaines insoupçonnées. Ces équipements collectifs doivent aussi s'adapter aux nouvelles pratiques funéraires mais également urbaines.

- **La crémation est en hausse**, elle est passée dans les cimetières de 7% à 13% entre 2003 et 2008. **L'inhumation d'urnes reste majoritaire** (93%) face aux dispersions (7%).
- **Les cimetières sont des lieux fréquentés pour le recueillement mais aussi pour la promenade.** Ils occupent quelquefois en région parisienne des espaces ouverts sur de grands paysages, comme des belvédères.
- **Les attentes du public sont tournées vers l'amélioration du cadre paysager.**
- **Les cimetières sont des leviers pour renforcer la nature en ville** (biodiversité et développement durable). Ils pourraient être pris en considération pour réduire les îlots de chaleurs en ville, en renforçant les plantations et traitant les allées.

- **Les cimetières renferment un patrimoine souvent peu connu**, mal identifié, peu valorisé.
- **L'offre funéraire mérite d'être développée :**
 - Face aux besoins de rendre un dernier hommage et de cérémonie civile, seuls 10% des cimetières ont un espace de cérémonie
 - Pour répondre aux nouvelles modalités de « crémation administrative », fixées dans le cadre de la loi de décembre 2008 sur la législation funéraire: 27% n'ont pas d'ossuaire
 - Les villes de plus de 2000 habitants ont l'obligation de disposer d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation d'ici décembre 2012 ; mais 50% des cimetières n'ont pas de jardin du souvenir, 31% n'ont pas de columbarium, 27% n'ont pas de caverne.

Le cimetière dans la métropole urbaine de demain

Considérés comme des espaces libres plantés, les cimetières, comme les parcs, jouent un rôle du point de vue environnemental. Ce sont souvent des espaces de nature en ville, des réserves de biodiversité. Ce fut l'un des sujets abordé lors de la table ronde.

Une nouvelle conception du cimetière, lieu de sociabilité et de rencontre, pourrait voir le jour dans la ville du XXI ème siècle. Bernardo Secchi, urbaniste sélectionné parmi les dix équipes pour la consultation sur le Grand Paris, qui a imaginé, notamment, le cimetière de Courtrai, en Belgique. A la forme compacte, carrée des cimetières, le théoricien de la ville « poreuse », c'est-à-dire désenclavée, perméable, préfère l'idée de parcours, de promenade faisant partie de la vie et donc de la ville. Il revendique le fait que les parcs et les cimetières deviennent des lieux de sociabilité, des lieux de rencontre, d'autant que dans la métropole parisienne ils occupent de larges espaces mal exploités.

Cette cohabitation entre la vie et la mort, ce rapport plus convivial à la mort où le mur ne fait plus séparation, se retrouve dans le Jardin blanc du Parc André Citroën, à proximité du cimetière de Grenelle, conçu par Gilles Clément, ingénieur horticulteur et paysagiste, également présent à la table-ronde. Gilles Clément a aussi travaillé sur l'intégration des cimetières de Puteaux et Neuilly lors de l'extension de La Défense.

Les nouveaux enjeux environnementaux modifient également l'aspect des cimetières et de leurs espaces verts, contribuant à l'amélioration des paysages, rappelle Francis Rol-Tanguy, directeur de l'APUR. A ces nouveaux défis, s'ajoutent la conservation du patrimoine architectural et la prise en compte, dans la conception des cimetières, de la diversité culturelle qui caractérise la métropole.

En conclusion, le SIFUREP a proposé aux 74 collectivités adhérentes de travailler ensemble et en particulier pour :

- **une prise en compte des cimetières au niveau métropolitain** en termes d'aménagement, de transports, d'environnement, de patrimoine, de biodiversité.
- **la création d'un observatoire financier** pour permettre l'échange sur des données synthétiques et des ratios de gestion.
- **créer un lieu d'échange des bonnes pratiques**, en particulier en terme de gestion durable.

Vous retrouverez les présentations faites au colloque à l'adresse suivante :

www.sifurep.com

**Contact presse :
Catherine DUMAS**

Tél : 01 44 74 32 09 - cdumas@sifurep.com

Le SIFUREP, syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

Le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a été créé en 1905 et a pour objet :

- d'assurer dans les communes adhérentes, par voie de gestion déléguée, le service extérieur des pompes funèbres, **qui permet aux familles qui le souhaitent de bénéficier d'un contrat dont la qualité et les tarifs sont définis et contrôlés par le Syndicat.**

- de lancer toutes études préalables à l'implantation, à l'extension ou à l'aménagement de chambres funéraires, de crématoriums ainsi que de cimetières communaux ou intercommunaux et, éventuellement, de tous équipements connexes.

Il exerce ces compétences pour le compte de **74 communes** des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Yvelines.

L'importance de la population desservie, plus de 3.135.000 habitants, a permis l'implantation et le développement d'un grand service public intercommunal proche des administrés et susceptible de mettre à leur disposition à tout moment et en toutes circonstances, des agents efficaces, des équipements et un matériel modernes.

Il assure le contrôle de la gestion de **sept contrats de délégation de service public** pour:

- le service extérieur des pompes funèbres, délégataire OGF. Le contrat de délégation permet de proposer aux familles un service public dont la qualité et les tarifs sont précisément définis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants :
 - la continuité du service, l'égalité de traitement, la protection des familles,
- la construction et l'exploitation du crématorium du Mont-Valérien à Nanterre, Concessionnaire : OGF
- la construction et l'exploitation du crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil, Concessionnaire : Société Groupement Funéraire Francilien (G2F)
- la construction et l'exploitation du crématorium du cimetière du Parc à Clamart, concessionnaire OGF
- la construction et l'exploitation du crématorium du cimetière de Champigny-sur-Marne, concessionnaire SEM Services Funéraires - Ville de Paris,
- la gestion des maisons funéraires de Nanterre et de Montreuil.

Il est présidé depuis 2008 par **Dominique ADENOT**, Maire de Champigny-sur-Marne.

Le syndicat édite un guide des obsèques qui est remis gracieusement aux familles par les communes adhérentes et qui leur permet d'avoir tous les éléments pour faire face à l'organisation d'obsèques. La nouvelle édition sera disponible pour le colloque.